

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 800-48

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de *Règlement numéro 800-48*, avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière à la municipalité du Canton d'Orford, que le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, le premier projet de règlement suivant :

**«Projet de Règlement numéro 800-48
modifiant le Règlement de zonage numéro 800 concernant
l'usage microbrasserie dans la zone C-1»**

L'objet du projet de règlement a pour but de permettre d'exercer, dans la zone commerciale C-1, des activités de fabrication de bière artisanale à même un local commercial.


Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique se déroulera à la mairie située au 2530, chemin du Parc, le **lundi 6 août 2018 à compter de 18 h 30**, conformément aux articles 125, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette consultation présidée par la Mairesse, ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, des explications sur ce projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données. De plus, cette consultation a pour but d'entendre toutes les personnes désirant s'exprimer à l'égard de ce projet de règlement.

Le projet de *Règlement numéro 800-48* contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Canton d'Orford, le 11 juillet 2018.


Brigitte Boisvert, avocate
greffière